



Efficiences du secteur informel et réduction de la pauvreté au Cameroun

Justin Bem, Joubert Nguetse, Tatiana Tcheeko et Jackson Essoh

Sortant de la sévère crise économique qu'il subissait depuis les années 80, le Cameroun a enfin repris le chemin de la croissance, suite à la dévaluation du Franc CFA en 1994, et avec à l'appui des institutions financières de Bretton Woods. Cependant, le sentiment général est que ces améliorations sur le plan macroéconomique ne se traduisent pas par une réduction significative de la pauvreté. La stagnation observée s'expliquerait par la faible productivité du travail et le sous-emploi de la population active, et donc la réduction de la pauvreté nécessiterait le développement d'emplois productifs, en faveur des pauvres.

Étant donné l'importance du secteur informel au Cameroun, dont relèvent près de 90% des emplois, une stratégie efficace de réduction de la pauvreté consisterait à améliorer la productivité pour induire la croissance des revenus et la création d'emplois supplémentaires, ainsi que d'identifier les voies et moyens de permettre la migration des unités de travail informel vers le statut formel.

Par la présente étude, une équipe de chercheurs camerounais - avec le support du PEP - visait à établir **dans quelle mesure l'efficacité de production du secteur informel non-agricole** - qui constitue une évaluation de sa productivité - **peut contribuer à améliorer les niveaux de vie au Cameroun**, tout en identifiant les **facteurs déterminants** de cette efficacité (ou productivité).



Résultats de l'analyse

De l'évaluation globale de la productivité du secteur informel, est ressorti un score moyen de 40% - ce qui traduit en fait l'inefficacité générale du secteur. Une analyse désagrégée a toutefois révélé que ce niveau moyen masquait de nombreuses disparités selon les branches d'activités, la localisation, les caractéristiques du promoteur, la nature des problèmes rencontrés par ces derniers ou leur consentement à formaliser les relations avec l'État.

Les résultats de l'étude font également valoir qu'une amélioration de l'efficacité du secteur pourrait avoir des effets bénéfiques considérables en matière de réduction de pauvreté, avec une diminution potentielle du taux de pauvreté allant jusqu'à 19% - qui serait néanmoins, semble-t-il, accompagnée d'une augmentation des inégalités au sein de la population camerounaise.

Recommandations aux décideurs

L'importance du potentiel identifié pour le secteur informel en termes de réduction de la pauvreté indique que l'appui des unités informelles est, en effet, une stratégie potentiellement pro-pauvre. Un tel appui devrait notamment commencer par l'aide à l'installation et à l'amélioration du suivi des activités à travers la mise en place et **tenu d'une comptabilité par les opérateurs du secteur** (e.g. par la mise à disposition de maquettes simplifiées - grand livre, bilan, compte de résultats - pour ces opérateurs).

Dans le cas des activités industrielles, l'inaccessibilité au financement semble être un frein au développement des activités. Cependant, la solution n'est pas de donner un chèque en blanc au secteur informel, comme avec les structures étatiques actuelles. Les pouvoirs publics gagneraient à appuyer ce secteur de façon passive, plutôt qu'active, en offrant au secteur formel (notamment bancaire), les **garanties nécessaires dans le développement des relations économiques avec l'informel**.

Étant donné le risque d'implosion des inégalités, lié à la croissance de ce secteur, une **protection sociale « minimale » du travailleur informel** doit être envisagée - en commençant, par exemple, par un mécanisme de souscription volontaire (ou obligatoire seulement pour les structures appuyées par les pouvoirs publics). En effet, l'application de la législation existante à l'ensemble du secteur fait courir le risque de réduire sa capacité à créer des emplois et/ou de le pousser encore plus loin dans l'illégalité.

La structure de l'appui des autorités au secteur informel devrait donc, selon les auteurs, être orientée sur trois axes :

- 1- La mise en place de mécanismes de sécurité/protection sociale ;
- 2- La constitution d'un « fond de garanti » pour les demandes de financement du secteur informel auprès du secteur bancaire - i.e. qui puisse garantir le remboursement des prêts en cas de défaut de paiement - pour les projets ou unités informels à potentiel de croissance;
- 3- En partenariat avec l'INS, la mise à disposition d'informations plus pertinentes et fréquentes sur les évolutions de ce secteur.